

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7116
vendredi 9 janvier 2026

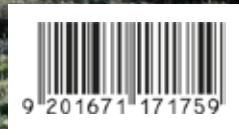
**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Patrimonio
**Des arbres
et des céps**

P5 & 6

OPINIONS P4
MUNICIPALES P12
AGENDA P14
POLITIQUE P15

Photo Audited Leccia



S E M P R ' A F I A N C ' A V O I

MONDIAL CARPETTES

L'ÉLYSÉE? PASSEZ-MOI
VOTRE BOSS, MON PETIT.
J'AI UNE PROPOSITION
DE SPONSORING POUR LUI.



KAMPÀ



PATRIMONIO DES ARBRES ET DES CEPS

P5

OPINION

P4

MUNICIPALES ALLIANCES ET STRATÉGIES SE PRÉCISENT

P12

AGENDA

P14

CHRONIQUE INQUIÈTE

P15

ANNONCES LÉGALES

P7

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Addiu o Dumè

Si senti di spessu chì, una volta chì una parsona lascia issu mondu, li si trova tutti i qualità pussibili, mentri ch'ella pudia essa criticata assai longu à a so vita. Un affari chì si pò verificà à u mumentu di l'umaghji à un omu o una donna chì si ni và. S'è issi discorsi ponì essa appena tinti di una mancanza di sincerità, ùn devi micca essa u casu dipoi a fini di a settimana passata, quand'ellu s'hè amparatu a trista notizia di a morti di Dominique Bucchini. Prisenti dipoi dicennii in a vita pulitica corsa, quillu chì fù una figura impurtanti di u partitu cumunistu ind'è noi avarà stampatu i menti di parechji generazioni. Stitutori di mistieru, merri di Sartè duranti una bella vintina d'anni, diputatu aurupeu, ma dinò, à mezu à altri rispunsabilità inde a so carriera pulitica, presidenti di l'Assemblea di Corsica trà u 2010 è u 2015, era unu di l'ultimi guardiani di un mondu isulanu chì ùn hè guasgi più. I so cumpagni di strada, ma dinò i so avversarii pulitichi, ricunnoscini tutti, com'ellu l'hà scritta u presidenti di l'Esecutivu Gilles Simeoni, un omu di dialogu è di paci, impastatu di cultura corsa è universali. À Dominique Bucchini, li tinia dinò à cori, di pettu à u so impegnu militanti è i culori di u so partitu, di difenda a ghjustizia sociali. Da un'antra banda, quand'ellu pigliava a parolla, ùn si sintia mancu bulà una mosca. Tuttu u mondu si tacia è l'ascultava. Era dinò què, a so forza: ispirà a saviezza è u rispettu, cù un discorsu sempri francu è chjaru, senza a minima svianza. Incarnava una forma d'unestità è d'umanità chì sò propiu scarsi oghji. Era un puliticanu d'altissimu nivellu, ciò chì si vedi di menu in menu. Di i so ultimi azzioni pulitichi à a presidenza di l'Assemblea di Corsica, ritinaremu fatti maiò, frà altru a nascita di a commissioni viulenza o puru u votu à prò di a cuufficialità di a lingua corsa, una lingua ch'ellu ammaistrava d'una maniera straordinaria è ch'ellu difindia cù cori. Infini, un paisanu com'ellu ùn si ni faci guasgi più. Una voci è una memoria chì mancarani in una Corsica chì cunosci tanti mutazioni, micca sempri pà u megliu. ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... annant'à a reta

Bientôt les soldes d'hiver! Et déjà, sur les plate-formes spécialisées dans la revente d'articles de seconde main, on s'empresse de proposer les cadeaux de Noël qui n'ont pas fait d'heureux: le pull trop petit ou beaucoup trop grand, la veste qui n'est pas «de la bonne couleur» ou de la «bonne matière». Voire, ça s'est vu, le gadget «moche» et «inutile» qu'on s'est refilé tel un Mistigri: au début c'était drôle mais ça ne fait plus rire personne et il faut mettre un terme à la plaisanterie. Et puis, sur les réseaux sociaux tels que X, il y a ceux qui sont d'humeur à brader généreusement des régions et des peuples. Ainsi, les prétentions de Donald Trump concernant le Groenland ne suscitent pas que de l'indignation, loin s'en faut. Anonymes -dans les rangs desquels il se trouve à n'en pas douter quelques trolls- ou personnalités se donnent un mal fou pour les justifier. À qui tente, doucereusement, le «et si on demandait l'avis des Inuits, qui sait après tout s'ils n'y seraient pas favorables» oubliant commodément les enquêtes d'opinion qui indiquent qu'ils ne le sont pas ou les élections législatives qui ont vu le parti pro-américain prendre une veste en peau retournée. À qui estime que le Groenland, d'un point de vue géographique «fait déjà partie du continent américain», donc bon... À qui décrète que le territoire coûte plus cher à l'UE qu'il ne rapporte, qu'on ne va pas s'embrouiller avec une super-puissance pour 55 000 penguins et quelques pingouins, ou que «de toute façon, le Danemark n'a jamais su développer cette île, donc les USA feront sûrement mieux pour le plus grand bénéfice de la population». Ou encore que c'est bien fait pour le Danemark qui n'avait qu'à pas acheter des avions américains. Et puis bon, hein, «ils» n'avaient qu'à pas laisser entrer le loup dans la bergerie en lui permettant d'implanter une base spatiale. Ne manque plus, dans ce déballage de veulerie, que l'argument des cours d'école, hélas encore trop servi, qui veut que «le plus intelligent des deux cède» et justifie qu'on s'écrase devant le petit caïd du préau. En oubliant que cette attitude ne peut que conforter la brute dans l'idée que tant qu'elle gagne, elle a tout intérêt à jouer et pousser le bouchon encore plus loin. ■ **Elisabeth MILLEIRI**



L'ingérable @MathieuL1 · 5 janv.

Quel intérêt aurait la France à défendre le Groenland ?



GRAY Lucy @yarGLucy · 11 min

Le Groenland est sur le continent nord américain et coûte nettement plus qu'il n'apporte à l'Europe... fact.



Loïc Abadie @loicabadie5 · 8 min

Mon point de vue sur le Groenland :

- Le Danemark a été incapable de développer quoi que ce soit sur ce territoire en plus d'un siècle.
- Le principal intérêt du Groenland est d'être un immense avant-poste stratégique dans l'Arctique (bases militaires, interception et autres) face à la Russie et à la Chine. Bien entendu le Danemark en tant que petit pays est totalement incapable de mettre en pratique cela.



Emmanuel de Villiers @E2Villiers · 15h

Le Groenland est situé sur le continent américain. Les américains pour le contrôler...plutôt que les chinois ou les russes.



Philippe Fabry @Historionome · 5 janv.

En ce qui concerne le Groenland, même si je trouve du panache à ne pas vouloir lâcher un truc, je pense qu'il vaudrait mieux vendre ce territoire aux Américains pour prix du maintien de bonnes relations transatlantiques dans un monde où les dangers pour l'Europe sont déjà en nombre suffisant.



Clark Bellegeule @Pichnett · 34 min

Le Groenland va être révélateur sur l'Europe

Ce sera l'humiliation définitive ou le début d'un minimum de courage



Duval Philippe @p_duval · 5 janv.

Avec l'affaire du Venezuela et du Groenland, on découvre que des comptes qui se disaient "souverainistes" ou "patriotes", ne sont en fait que des traîtres américanophiles.

Le pire, certains se revendaient Gaullistes ! pic.x.com/Vus2DOxeg/

Emmanuelle G. @Emmanuelle_IDL · 16h

Sans vouloir énerver personne mais je pose la question, est-ce que l'on a envisagé de demander aux habitants du Groenland quel serait leur avis sur une appartenance ou non à la forteresse America?



Mikaa Blugeon-Mered @Mikaa_BM · 3h

Alors, oui. On a demandé si les Groenlandais voulaient remplacer la tutelle danoise par une tutelle des Etats-Unis.

La réponse est systématiquement la même, étude après étude, sondage après sondage :

➡ N.O.N. ➡ x.com/emmanuelle_idl...

HUMEUR

Chaos

À peine 2026 avait-elle commencé que le monde se prenait déjà un sacré coup dans le nez. Le genre de droite bien sentie qui vous rappelle que les bonnes résolutions, en géopolitique, ne tiennent jamais bien longtemps. Il faut dire qu'avec un Donald Trump de retour à la Maison Blanche, les (mauvaises) surprises risquent d'être nombreuses pour les années à venir. Ainsi, ce 3 janvier, les États-Unis ont décidé de débuter l'année en capturant, ou plutôt en enlevant, Nicolás Maduro, le président vénézuélien, et en l'exfiltrant vers New-York comme un vulgaire trafiquant, après des mois d'escalade avec Caracas. Alors certes, on peut aisément qualifier ce dernier de dictateur. On peut aussi facilement dénoncer le joug sous lequel vivait son pays depuis sa prise de pouvoir en 2018. La question n'est pas là. Le problème vient plutôt du fait que les grandes règles censées régir le monde depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale ont pris une balle dans la nuque. Déjà brinquebalants depuis quelques années, les principes de souveraineté des États et de non-ingérence, essentiels à l'équilibre mondial, semblent avoir reçu le coup de grâce. Le tout en mondovision. La Charte de l'ONU qui abrite ces principes cardinaux semble, elle, proche de la mort cérébrale. Lors d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, le 5 janvier, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a d'ailleurs convenu que «*l'heure est grave*» et s'est inquiété du «*précédent*» que cette action pourrait créer dans les relations entre États. D'autant que les États-Unis ne cherchent même plus à justifier leur action au prétexte de démocratie ou de lutte contre le terrorisme. Ils prennent ce qu'ils veulent, décident qui dirige et qui est jugé, sans vergogne et sans se cacher de vouloir étendre le spectre d'influence. Et comme si le Venezuela ne suffisait pas, Trump convoite maintenant le Groenland, territoire danois, et n'a pas exclu d'envoyer si nécessaire l'armée contre, rappelons-le, un pays membre de l'OTAN pour s'approprier ces terres stratégiques. De quoi faire le constat amer que le multilatéralisme, agonisant depuis des décennies, est bel et bien mort, et que le monde est désormais gouverné par la loi du plus fort. ■ **Manon PERELLI**

Patrimonio Des arbres et des céps

À Patrimonio, avec le concours de l'association A Tree For You, deux domaines vinicoles de l'AOP se sont lancés dans un projet d'agroforesterie, ou plutôt de vitiforesterie.

La plantation d'arbres vise, entre autres, à garantir une meilleure résistance des vignes aux aléas climatiques.

Association à but non lucratif administrée exclusivement par des bénévoles, A Tree for You a pour but d'œuvrer en faveur «d'un développement humain en harmonie avec l'environnement». Depuis 2017, A Tree For You développe des projets de plantation d'arbres de manière équitable en France et dans le monde, en travaillant en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés locales, pour optimiser les impacts à la fois sociaux et environnementaux de ces projets, qui doivent répondre à des problématiques locales. L'association sélectionne les ONG locales et co-construit les projets avec elles grâce à son comité scientifique composé d'experts (agronomie, écohydrologie...), indépendants et eux aussi bénévoles. Les projets de plantations mis en œuvre sont suivis dans le temps afin notamment de s'assurer de leur impact à long terme. Que ce soit en termes de stabilisation et restructuration des sols; de régulation du cycle de l'eau; d'amélioration ou restauration d'un microclimat local plus frais et humide qui se répercute favorablement sur le bien-être des humains et des animaux, notamment d'élevage; d'enrichissement de la biodiversité et de recours plus limité aux insecticides ou fongicides, en favorisant la présence d'espèces animales auxiliaires; de lutte contre l'effet de serre ou encore, grâce à l'agroforesterie, de diversification des revenus et de développement de l'emploi dans les territoires. Les essences plantées sont sélectionnées pour leur capacité à s'adapter au changement climatique.

Pour mener à bien ces plantations, l'association reçoit le soutien de mécènes et met en place également des financements participatifs en proposant à des particuliers, des institutions ou encore des entreprises de contribuer à la plantation d'un ou plusieurs arbres, sur le projet de leur choix, ce don donne lieu à une déduction fiscale. Depuis 2017, A Tree For You a lancé 69 projets dans 15 pays - 4 en Amérique du Nord, 9 en Amérique du Sud, 10 en Asie et Océanie, 14 en Afrique et 32 en Europe. Ce qui représente plus de 1,7 million d'arbres pérennes plantés

pour quelque 63 000 bénéficiaires locaux accompagnés. Parmi les projets accompagnés, on trouve par exemple celui d'un agriculteur des Alpes de Haute-Provence spécialisé dans la culture des blés anciens qui, subissant de plus en plus d'événements climatiques extrêmes, cherchait à améliorer la fertilité de ses sols tout en apportant de la biodiversité, en réintroduisant 1440 arbres de 25 essences différentes sur ses parcelles. Il s'agissait à la fois de limiter le vent sur la parcelle et ainsi protéger les cultures existantes et de produire des fruits pour diversifier les activités de l'éleveur. Au Togo, dans le village de Tové Banu, A Tree For You avait fixé l'objectif de planter 600 arbres fertilitaires et 10 000 cacaoyers d'une variété ancienne très résistante et prisée pour ses qualités organoleptiques. À partir de 2019, un total de 12 380 plants ont été produits, mis en terre et entretenus par 32 familles paysannes, représentant environ 150 bénéficiaires. Le suivi du projet a montré un excellent taux de survie des jeunes arbres: plus de 95 %. À Madagascar, à Bali, en Nouvelle-Calédonie, au Mexique, l'association a contribué à la restauration de mangroves. En Thaïlande, elle s'est impliquée dans l'enrichissement de rizières en agroforesterie, ce qui, outre l'enrichissement des sols, a permis à de petits producteurs de diversifier leurs sources de revenu avec notamment la production de fruits ou de bois d'œuvre. Egalement menées à bien, en Equateur, des opérations de reforestation de la forêt amazonienne et de protection de la forêt primaire, qui se poursuivront jusqu'en 2029.

Un des projets actuellement en cours porte sur le développement de la vitiforesterie, à Patrimonio, en Haute-Corse, porté par deux familles de vignerons, les Piazza-Alessandrini (Clos San Quilico) et les Orenga de Gaffory (Domaine Orenga de Gaffory). Depuis 2022, Patrimonio est la première appellation en France à avoir entièrement prohibé l'usage de désherbants chimiques dans son cahier des charges. Mais ses vignobles sont confrontés à un climat de plus en plus sec, des vents asséchants, une augmentation des canicules alors que le cahier des charges

de l'AOP proscrit l'irrigation. Ces conditions entraînent stress hydrique, hausse du degré alcoolique des raisins, baisse des rendements et mortalité accrue des céps. La plantation d'arbres et le passage à un modèle de vitiforesterie vise à permettre la protection des vignes contre le vent, le soleil et les épisodes de sécheresse, à améliorer les sols (enrichissement en matière organique, meilleure infiltration et stockage de l'eau), à renforcer la résilience des cépages face aux canicules et à réguler le micro-climat. Par ailleurs, les populations de pie-grièches (pie-grièche écorcheur et pie-grièche à tête rousse) dont la présence est garante d'un écosystème équilibré, se raréfient. La première est considérée «quasi menacée» en Corse, la seconde est classée comme espèce menacée en «vulnérable» avec une priorité de conservation majeure. Le projet a également pour objectif de recréer des habitats favorables pour ces oiseaux et, plus largement, à renforcer la biodiversité locale. Il prévoit

Le projet a également pour objectif de recréer des habitats favorables pour ces oiseaux et, plus largement, à renforcer la biodiversité locale.

pour ce faire la plantation de 2 600 arbres et arbustes tels que chêne vert, laurier-sauce, sureau noir, arbousier, noisetier, tilleul, mûrier blanc, myrte, olivier, amandier, figuier...

Enfin, ce programme s'inscrit dans une perspective plus large de résilience agricole et territoriale. En diversifiant le paysage, en intégrant arbres fruitiers et essences locales adaptées au climat corse, les domaines deviendront un exemple d'innovation en vitiforesterie. Il illustre la capacité de l'agriculture insulaire à s'adapter aux défis climatiques tout en préservant son identité et ses cépages traditionnels. Avec l'espoir qu'à terme, il puisse inspirer d'autres viticulteurs de Corse et de Méditerranée et, par effet de démonstration, contribuer à la diffusion des pratiques agroforestières. ■ AN

REPÈRES

Le coût total du projet est de **70460 €** soit **27,10 €** par arbre planté et pérenne. Pour l'heure, les dons effectués ont permis d'atteindre 45 % de l'objectif, soit déjà **1157 arbres** financés. L'association indique que pour chaque arbre financé par les donateurs, **90 %** de la somme est affectée au projet de plantation et **10 % (2,71 €)** sont destinés aux frais de structure de A Tree for You. ■

Savoir +: www.atreeforyou.org/fr/france-des-arbres-au-service-du-vin-et-de-la-biodiversite-corse



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATIONS SOCIETES

N° 01



Domaine Giudicelli

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10000 euros

Siège social : Lieu-dit Poretto
20253 Patrimonio

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 10 Décembre 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DOMAINE GIUDICELLI

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 10000 euros

SIEGE : Lieu dit Poretto, 20253 Patrimonio

OBJET : L'achat, la vente et le négoce de vins et produits spiritueux.

- Le courtage et l'import-export de vins, alcools concentrés et dérivés de la production vinicole, ainsi qu'accessoirement, l'achat, la vente de produits d'origine agricole ou artisanaux et de produits manufacturés de faibles valeurs liés à l'activité viticole et la réalisation de prestations commerciales en lien avec l'activité viticole.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 26. Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Muriel GIUDICELLI épouse LIOBARD, demeurant Lieu-dit Poretto, 20253 Patrimonio.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis, Muriel GIUDICELLI.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale : POMPES FUNÈBRES INSULAIRES** **Forme : Société par Actions Simplifiée** **Capital social : 1000 €** **Siège social : 1, rue Saint-Joseph, 20200 Bastia** **Objet social : L'exercice de toutes activités de pompes funèbres, marbrerie funéraire et prestations funéraires, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires s'y rapportant.** **Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.** **Président : Monsieur Pierre-Jacques PATRIZI, demeurant à Bastia.** **Immatriculation : RCS de Bastia.**

N° 03

SARL CESARI LOUSSOUARN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 novembre 2025, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : **Objet social : La Société a pour objet en France : - la mise en location meublée, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, de tous terrains, campings, camps de vacances, villas, bungalows, appartements et de manière générale de tous ensembles immobiliers à vocation touristique ; - la création, l'acquisition, la cession, l'apport, la location ou la mise en location-gérance de tous biens immobiliers ; - la construction, l'acquisition, l'installation, l'exploitation, la prise en location de tout terrain ou toute construction utile à la réalisation de l'objet social ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - la participation, directe ou indirecte, dans toute société, existante ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Et généralement, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.**

Capital social : 1000 euros **Siège social : 210, Stritta di Bruzzi, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO** **Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de AJACCIO** **Gérance : Madame Clara LOUSSOUARN demeurant 57, quai Georges Gorse, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT** ; Monsieur Yann LOUSSOUARN demeurant 7, Emiliastrasse 20259 HAMBOURG [Allemagne].

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/12/2025, est constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CASA DI MA

FORME : Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

CAPITAL : 1000 Euros divisé en 100

parts sociales, entièrement libérées et de même catégorie.

SIEGE : 40, Chjassu d'Oci, 20260 Lumio

OBJET : Hôtel, restaurant, spa,

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

PRESIDENT : Monsieur Jean Baptiste FONDACCI, Villa Occi, Route de Calvi, 20220 L'Ile-Rousse

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 05/01/2026, il a été constitué une EURL dénommée :

CHARPENTE BOIS 2B

Siège social : Route de Belgodère,

20226 BELGODÈRE Capital : 4000 €

Objet social : Tous travaux de charpente en bois

Gérance : M Yohan CHAUDET demeurant Route de Belgodère, 20226 BELGODÈRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 06



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 23 décembre 2025, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination sociale :

« SOCIETE CALISTI ».

Siège Social : BRANDO (20222), Erbalunga, 476, Route A Traversa

Durée : 99 ans.

Capital social : 110.000,00 €.

Monsieur Lucien, André CALISTI, demeurant à BRANDO (20222), Place de Pian di Fora, Erbalunga, Madame Monique CALISTI, demeurant à BRANDO (20222), Route du Couvent, Erbalunga et Monsieur Michel CALISTI, demeurant à BRANDO (20222), 35, Hameau de Mausoleo, coindivisaires à parts égales, ont fait apport en nature, au terme d'un traité d'apport en date à BASTIA du 22 décembre 2025, enregistré à BASTIA le 23 décembre 2025, dossier 2025 00022359, référence 2B04P31 2025 A 01455, d'un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, à l'enseigne « BAR DE L'ARRET » sis à BRANDO (20222) Erbalunga, 476, Route A Traversa, évalué à 111.000 € et vérifié par Monsieur Thomas AGOSTINI, Expert-comptable, domicilié à BASTIA (20200), 2, Boulevard Paoli, commis aux apports, aux termes d'un rapport en date du 17 décembre 2025.

Le capital ainsi formé est divisé en 300 parts sociales de 370 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées aux associés dans la proportion de leur apport en nature.

Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de tous types de restauration, snack, débit de boissons y compris licence de 11ème catégorie.

Gérant : Madame Monique CALISTI épouse SANGUINETTI, demeurant à BRANDO (20222), Route du Couvent, Erbalunga, née le 25 novembre 1957 à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le gérant.

MODIFICATION GERANT

N° 07

SCI VOLPAJOLA

SCI au capital de 247066,00 €

Siège social : Lieu-Dit Puntimoso

BP 13 - Chez Patrick Berghman

20230 San-Nicolao

751 814 955 RCS de Bastia

Par AGO du 14/06/2024, il a été décidé de nommer nouveaux Gérants Mme LOHMAR-TERKOUZI, Veronika, demeurant Breibergstr. 7, 50939 COLOGNE et M MÜLLER, Julius, demeurant Plektrudisstr. 20, 50354 HÜRTH à compter du 01/01/2025 en remplacement de M SELBERT, Marcus et M ANKERSTEIN, Andreas démissionnaires. Mention au RCS de Bastia.

N° 08



Ange-Paul LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

"A ROTA"

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 €

Siège social : Marine de Tollare

20275 Ersa

R.C.S. Bastia N° 920 630 779

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à ERSA du 17 décembre 2025, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, à compter du 17 décembre 2025, Monsieur Maxime, Benjamin, Michel BERTRAND, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA (20200), 4, Hameau d'Orataggio, en remplacement de Monsieur Jacques VINCIGUERRA, démissionnaire à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 26 des statuts.

Pour Avis, La gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 09

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/12/2025, l'assemblée générale des associés de la société a décidé de transférer le siège social de la SCI « BAIKA », au capital de 1000€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 793 807 181, de « Lotissement Michel-Ange, n°15, 20167 AFA » à « Chez Mr SANTU Jean, Parc Impérial E, App 303, ETG 3, 20000 AJACCIO ».

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* Transfert du siège social :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé Lotissement Michel-Ange, n°15, 20167 AFA.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé Chez Mr SANTU Jean, Parc Impérial E, App 303, ETC 3, 20000 AJACCIO.

Pour avis,

Le Gérant.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 10

LUMA

SAS à Associé Unique

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Chemin de Rustinchetto 20290 Borgo-RCS Bastia 912639234

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 23 décembre 2025, il a été décidé une augmentation du capital social d'un montant de 1500000 €, à compter du 23 décembre 2025. Le capital social est désormais fixé à la somme de 1510000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE PORTANT SUR LES TERRAINS CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES FORAGES F1, F2, F3 ET F4

COMMUNE DE CORSCIA

2ème Insertion,

DURÉE DES ENQUÊTES : du Lundi 05 Janvier 2026 au Lundi 19 Janvier 2026 inclus.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie de Corscia (Lieu-dit Cavalleracce, 20224 Corscia)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Hervé CORTEGGIANI, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Corscia selon les modalités suivantes :

Lundi 05 janvier 2026, de 09h00 à 12h00 ;

Mercredi 14 Janvier 2026, de 09h00 à 12h00 ;

Lundi 19 janvier 2026, de 14h00 à 17h00.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire-enquêteur par téléphone [04.95.48.02.04].

Les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Corscia.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Expropriations>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires [ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le Lundi 19 janvier 2026, à 17h00, date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Corscia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Mairie de Corscia [tél. : 04.95.48.02.04].

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS AUTOUR DE LA CHAPELLE SANTA CROCE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

[PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA]

1ère Insertion,

DURÉE de l'ENQUÊTE : du 27/01/2026 au 03/03/2026 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Mairie de Poggio d'Oletta - [20232 Poggio d'Oletta]

PERMANENCES Du commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Philippe VINCI-GUERRA, agent de la poste, recevra les observations du public en mairie de Poggio d'Oletta, selon les modalités suivantes :

- mardi 27 janvier 2026, de 14 h à 17 h ;

- mardi 17 février 2026, de 14 h à 17 h ;

- mardi 3 mars 2026, de 14 h à 17 h.

Monsieur Frédéric MORETTI, ingénieur territorial, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public [<https://www.registre-dematerialise.fr/7037>]. Celui-ci pourra formuler ses observations :

- au commissaire enquêteur par écrit en mairie de Poggio d'Oletta ;

- par voie électronique [enquete-publique-7037@registre-dematerialise.fr], du 27 janvier 2026 à 14h au 3 mars 2026 à 17h.

Pendant toute la durée de cette enquête, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse [<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>].

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Poggio d'Oletta [tél. : 04 95 39 01 16].

Après réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le préfet de la Haute-Corse sollicite l'accord de la commune de Poggio d'Oletta et de l'architecte des bâtiments de France sur le projet de périmètre délimité des abords, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.

En cas d'accord, la décision portant délimitation du périmètre délimité des abords est prise par arrêté du préfet de Corse.

À défaut d'un tel accord, cette décision est prise soit par le préfet de Corse, si le périmètre ne dépasse pas la distance de 500 mètres à partir de la chapelle Santa Croce, soit par décret en Conseil d'état, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, si ce périmètre dépasse la distance de 500 mètres.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Désignation : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE - ZA - RT50 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) : * Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.centre-corse.com>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Maîtrise d'œuvre pour la conception et l'aménagement de points de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Centre Corse et assistance à l'élaboration d'un accord-cadre de travaux.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : oui

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à marchés subséquents mono attributaire passé par un pouvoir adjudicateur avec montant maximum, sans remise en compétition lors de l'attribution des marchés subséquents.

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution : Territoire communautaire

Code NUTS : FR832

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre est de 60.000.00 euros HT. L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 48 mois.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 :

1. Critère PRIX pondéré à 40 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

3. Critère Délai pondéré à 20 %.

Conditions de participation

Les conditions de participations et les modalités de jugement des offres sont détaillées au règlement de consultation des entreprises, lequel est téléchargeable avec le dossier de consultation des entreprises, sur le profil acheteur

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2026-01

La présente consultation est une relance faisant suite à une déclaration d'infructuosité

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/01/2026

Date limite de réception des offres : 10/02/2026 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 03/02/2026.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : * Pour les renseignements d'ordre administratif et technique : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE - Adresse : ZA - RT50 20250 CORTE - Tél : 0495470404 - Courriel : accueil@cccentre-corse.fr



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1. - Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621. Courriel : commande publique@isula.corsica

Adresse internet : <http://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture et livraison de contenants pour la gestion de tri des déchets issus des services de la Collectivité de Corse.

Numéro de référence : 2024-1DMG-0279

Date limite de remise des offres : 23/02/2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/01/2026.

LLP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : Alzete - 20221 Cervione
931142608 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1 Novembre 2025 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1 Novembre 2025 et sa mise en liquidation.

L'associé unique PEBERAY Loïc demeure Alzete, 20221 Cervione exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Alzete, 20221 CERVIONE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,



04 95 32 04 40

DERNIERES MINUTES



Ange-Paul LEONELLI
Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

« CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 €

Porté à 50.000 €

Siège social : Casatorra,
Lieudit Lustincone
[20620] Biguglia
R.C.S. : Bastia N° 825 030 034

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 Décembre 2025, enregistré à BASTIA le 23 décembre 2025, dossier 2025 00022360, référence 2B04P31 2025 A 01457, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 40.000 € pour le porter de 10.000 € à 50.000 € par incorporation de la somme de 23.000 € prélevée sur le compte « Report à Nouveau » créditeur de la somme de 102,677 € ainsi ramené à 79.677 €, ainsi que de la somme de 17.000 € en numéraire apporté par l'associé unique, Monsieur Maxime BERTRAND.

Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de deux cents Euros [200,00 €] à mille euros [1.000 €]. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

* Article 7 CAPITAL SOCIAL

ANCIENNE MENTION : Le capital social s'élève à la somme de dix mille euros [10.000 €], il est divisé en 50 Parts sociales de deux cents euros [200,00 €] chacune. **NOUVELLE MENTION :** Le capital social s'élève à la somme de cinquante mille euros [50.000 €], il est divisé en 50 Parts sociales de mille euros [1.000,00 €] chacune.

Pour avis, Le gérant.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 22/11/2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale :

«MADRIA BOAT».

Siège social : 19 bis, chemin A Funtana d'u Frusteru - 20110 Propriano.
Objet : La Société a pour objet l'exploitation des navires aux fins de promenades en mer et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 ans

Capital : MILLE EUROS [1000 euros]
Président de la société : Le premier président est Mr PINNA Ange Toussaint, demeurant 19 bis, Chemin A Funtana d'u Frusteru, 20110 PROPRIANO, de nationalité française.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.



Ange-Paul LEONELLI
Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

VENTE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 23 décembre 2025, enregistré à BASTIA le 30 décembre 2025, dossier 2025 00022652, référence 2B04P31 2025 A 01484, Madame Anne GIAFFERI-RAMELLI, demeurant à SISCO [20233], Barrigioni, n°15, a cédé à Madame Elisa DUPUY épouse COCCORESE, demeurant à BASTIA [20600], Logis de Montesoro, Bât T81, l'ensemble des éléments transmissibles incorporels et la patientèle, de son fonds libéral d'infirmière, moyennant le prix de 50.000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 2 janvier 2026.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Ange-Paul LEONELLI domicilié à BASTIA [20200], 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.



Ange-Paul LEONELLI
Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
Cabinet.leonelli@gmail.com

« CHEZ HENRI »

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.000,00 €

Siège Social :

122, Route de San Martino
[20200] San Martino Di Lota
R.C.S. Bastia N° 989 616 735

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2025, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la société de SAN MARTINO DI LOTA [20200], 148, Hameau de Canale à SAN MARTINO DI LOTA [20200], 122, Route de San Martino, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis,
Le Président.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

N° 20

N° PC : 2013EX0002 [Greffé TC Cannes]
Suivant jugement du 25/11/2025, le Tribunal de Commerce de CANNES a prononcé :
La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : RHODE TOURISME SAS
Les Terrasses de Lozari, Lieu-Dit Stazzola, 20226 BELGODERE.
478 272 313 RCS Bastia.



SCP MICHELI BENEDETTI
ZI de Migliacciaru
20243 Prunelli Di Fiumorbo
CESSION DE FONDS DE COMMERCE MIRA MONTI

Aux termes d'un acte authentique recu par Maître Floriane BENEDETTI Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], ZI de Migliacciaru en date du 22 décembre 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 29 décembre 2025, dossier 202500022629 référence 2B04P31 2025n°00746.

La société dénommée MIRA MONTI, SAS au capital de 10.000 € dont le siège est situé Chiosso Nuovo, Belvédère Campomoro, 20110 PROPRIANO immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 750635203 à vendue au profit de la société dénommée EBS XPERTISE SARL à associé unique au capital de 1000 € dont le siège est 139, avenue André Favory, 83740 LA CADIERE-D'AZUR immatriculée au RCS de TOULON sous le numero 911 195 782.

Le FONDS DE COMMERCE de « parc de loisir, vente de produits identitaires, vente de souvenirs, vente et location de matériel de plage et de loisir, vente au comptoir de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées à emporter ou à consommer sur place, prestation de services de toute nature liées au tourisme », lui appartenant, connu sous le nom commercial MIRA MONTI sis et exploité à Chiosso Nuovo, Belvédère Campomoro, 20110 PROPRIANO.

Vente moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS [50.000,00 EUR], s'appliquant :

* aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE EUROS [40.000,00 EUR],

* au matériel pour DIX MILLE EUROS [10.000,00 EUR].

L'entrée en jouissance a été fixée au 22 décembre 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et la correspondance, au domicile élu : Maître Bernadette CESARI, notaire à SARTENE [Corse du Sud], Avenue Hyacinthe Quilichini.

Pour avis, Le notaire.

N° 22

MILANCIA
Société Civile

Au capital de 500.000 euros

Siège social : Lieu-dit Milancia

20167 Cuttoli-Cortichiatu
524 004 736 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 décembre 2025, les associés ont décidé de modifier l'article 8 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

A la suite d'un apport de titres intervenu le 19 décembre 2025 par Madame Ingrid BATTAGLINI à la Société BVH, le capital est désormais réparti comme suit :

Ingrid BATTAGLINI

A concurrence d'une part, ci 1 part Numérotée 1 ;

- BVH,

A concurrence de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts, ci 4999 parts Numérotées de 2 à 5000.

Total égal aux cinq mille parts composant le capital social, ci 5000 parts. »

Le reste de l'article demeure inchangé. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 23

EUREX FIM BASTIA FJN

Société par Actions Simplifiée

En cours de transformation

En Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.197.800 euros

Siège social : Hameau de Purizzone

20270 Antisanti

849 788 245 RCS Bastia

Par décision du 1er janvier 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.197.800 euros, divisé en 219 780 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Monsieur Jean-Noël FONTAN FRANCHINI, demeurant 1136, Porto Cardo, Route supérieure de cardo, 20200 BASTIA.

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Jean-Noël FONTAN FRANCHINI, Associé Unique.

Pour avis,

N° 24

SEGIMMO 3

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : Lotissement de Trova

Commune d'Alata, 20167 Mezzavia

Siège de liquidation :

Lotissement de Trova

Commune d'Alata, 20167 Mezzavia

829 894 443 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 25 novembre 2025 au siège de la liquidation, sis Lotissement de Trova, Commune d'ALATA, 20167 MEZZAVIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Dominique SERRA, demeurant Prato In Vignale Col du Prunu, 20167 ALATA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 25

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale, parue dans «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» n°704 le 17/10/2025 :

Concernant : SAS L'AMORE en cours de liquidation.

* Il fallait lire :

« Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2025 »

* Et non :

« Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2024 » comme écrit par erreur.
Le reste demeure inchangé.

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

📞 07 77 70 57 72



[ranch.paganacciu](https://www.instagram.com/ranch.paganacciu/)

Ranch Paganacciu

ranch.paganacciu@gmail.com



PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA



OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____

Clé _____

les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

Alliances et stratégies se précisent

*Les 15 et 22 mars prochains,
les électeurs sont invités à voter
pour les élections municipales.*

Amoins de trois mois du scrutin, la plupart des candidats et leurs équipes de campagne sont désormais dans les starting-blocks pour préserver ou récupérer un fauteuil de maire.

En Haute-Corse, le suspens autour du retour ou non de Gilles Simeoni dans la bataille des municipales à Bastia est désormais levé. Si l'actuel président du Conseil exécutif de Corse semble convaincu de son choix et de sa stratégie, il devra sans doute passer une grande partie de la campagne à convaincre les Bastiais, et même les Corses, de sa motivation et de la pertinence de sa candidature. Si, officiellement, la décision a été prise d'un commun accord dans «l'intérêt général» avec Pierre Savelli, le désormais futur ancien maire de la ville, l'opposition municipale ne voit pas cela du même œil. Depuis la fin de l'été, du reste, la coalition portée par Julien Morganti, autour de personnalités de droite [Livia Graziani Sanciu, Sylvain Fanti], de gauche [Jean-Sébastien de Casalta, Marie-Claire Poggi] et du PNC [Mathieu Ricci], s'attaque au bilan de la mandature de Femu a Corsica. Une union d'opposition qui aurait été plus large si les discussions entre ses diverses composantes avaient mieux tourné. En tout état de cause, les Bastiais auront également le choix de déposer dans les urnes un bulletin au nom de Jean-Martin Mondoloni. Le président du groupe de droite à l'Assemblée de Corse fera alliance avec Jean Zuccarelli. Absent depuis 2020 sur les bancs du conseil municipal, le communiste Francis Rio-lacci se lance dans la course pour retrouver son siège, voire plus. Là aussi, faute d'alliance avec le Parti communiste, Sacha Bastelica, pour

Dans les communes de Corse, les stratégies et les alliances se dessinent et s'affinent pour les maires sortants et les candidats à leur succession.

Via Citadina, briguera la mairie aux côtés d'Europe Écologie Les Verts et d'Ecolugia Solidaria, avec l'intention de rester sur la dynamique des dernières législatives.

Du côté de l'extrême droite insulaire, pour sa première municipale, Nicolas Battini (Mossa Palatina) a scellé l'union avec le Rassemblement national et l'UDR. Sa capacité à mobiliser les électeurs interroge voire inquiète ses adversaires.

Un peu plus au sud, sur la commune de Biguglia, le maire sortant Jean-Charles Giabiconi (Femu a Corsica) défendra son bilan face à un autre entrepreneur, le pharmacien de droite Paul Alfonsi, soutenu par des chefs d'entreprise de la commune, mais aussi par l'ancien maire Sauveur Gondolfi-Scheit ou encore le député François-Xavier Ceccoli.

Dans la commune voisine de Borgo, pas de successeur encore officiellement déclaré pour Anne-Marie Natali. Cette figure de la politique insulaire depuis plus de 40 ans rendra son écharpe tricolore après huit mandats. Du côté de Furiani et de Lucciana, les maires José Galetti et Michel Simonpietri se présenteront de nouveau devant les électeurs face à des oppositions en cours de formation.

Dans le Cap Corse, Patrick Sanguineti, le maire de Brando, se verrait bien

rempiler pour un mandat de plus. Cependant, il devrait trouver des opposants face à lui.

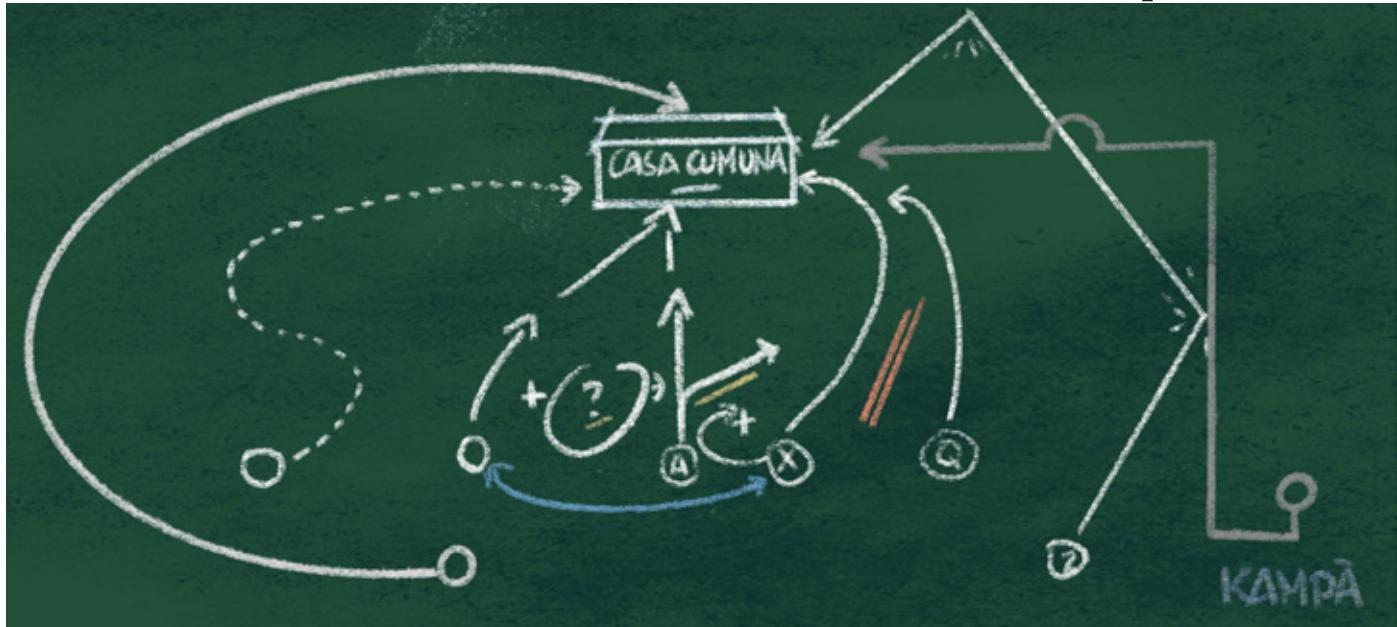
Dans le Centre Corse, Xavier Poli, le maire de Corte, devrait logiquement être candidat à sa propre succession, pendant que l'opposition se prépare et travaille à sa candidature.

À Morosaglia, Vincent Cognetti, maire de la commune depuis 25 ans, trouvera sur sa route vers la réélection l'ancienne conseillère exécutive Maria Guidicelli. Une élection dans le Centre Corse où se retrouve également l'enjeu de la très grande communauté de communes Pasquale Paoli (49 communes).

En Balagne, l'indéboulonnable Ange Santini rempile pour une nouvelle campagne en vue d'un sixième mandat. Face à lui, l'opposition se structure. À L'Île-Rousse, la municipale verra la maire sortante, Angèle Bastiani, opposée à Pierre-François Bascoul, qui fut un temps membre de la majorité.

En Plaine orientale, à Aléria, Jean-Claude Franceschi, maire depuis 2024 suite à la démission d'Ange Fraticelli, devrait se porter candidat. Nul doute qu'il aura face à lui des opposants.

Si la désunion entre nationalistes est actée depuis un certain temps déjà, en particulier au sein de l'Assemblée de Corse, en Corse-du-Sud, les préparatifs des municipales sont l'occasion d'assister à quelques rapprochements notables. Ainsi, le 17 décembre dernier, le Dr Jean-Paul Carrolaggi, indépendantiste, a officialisé sa candidature, lors d'un premier meeting au Palais des Congrès. Il s'est vu confier la tâche de conduire une liste d'union nationaliste qui rassemble pour l'heure Femu a Corsica et Core in Fronte. Si le PNC n'a pas rejoint



Terminé le traditionnel panachage, qui pouvait donner lieu à des stratégies électorales.

Attention à bien faire passer le message auprès des électeurs, sous peine de se retrouver avec des piles de bulletins nuls et des surprises amères.

formellement cette liste, plusieurs de ses membres, de même que certains militants de Nazione, ont affiché leur soutien à la démarche portée par Jean-Paul Carrolaggi. Toutefois, le secrétaire général du PNC, Pascal Zagnoli a annoncé début janvier qu'il conduirait une liste de rassemblement sans étiquette, où figureraient des collistiers de droite, de gauche ou nationalistes. Le maire sortant Stéphane Sbraggia est reparti en campagne, à la tête de Ajaccio le mouvement, lancé en 2018 par Laurent Marcangeli. Celui-ci, aujourd'hui député de la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud et président du groupe Horizons à l'Assemblée nationale, a apporté son soutien à Stéphane Sbraggia en affichant sa certitude de le voir remporter ce scrutin. Également sur les rangs, une liste agrégeant le Rassemblement National, Mossa Palatina et l'UDR, conduite par François Filoni. Face à cette volonté de l'extrême-droite de réussir enfin à s'imposer ou du moins à gagner en poids dans les grandes communes, la gauche ajaccienne n'a pas réussi à s'unir et le mantra «ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous sépare» n'a pas été suivi d'effet concret. À moins d'un sursaut toujours possible ?

Les dissensions entre nationalistes

sont également laissées de côté à Sartène où le leader de Core in Fronte Paul-Félix Benedetti prend la tête d'une coalition qui réunit des nationalistes, dont des membres de Femu a Corsica, mais aussi des personnalités de droite et de gauche, dont les communistes qui ont conservé une aura certaine sur le territoire. Sartène a longtemps eu à sa tête des maires issus du PCF, comme Joseph Tramoni ou Dominique Buccini, décédé ce 2 janvier. L'élection devrait cela dit être très disputée. Le maire actuel, Bertrand d'Ortoli, ancien premier adjoint élu suite au décès, en février 2025, de Paul Quilichini, a choisi de ne pas se présenter. En revanche, deux listes de droite seront conduites par des proches de Paul Quilichini: l'une par sa fille, la vigneronne Elisabeth Quilichini de Lesquer; l'autre par son frère, Pascal Quilichini, actuel premier adjoint. À cela s'ajoutent la candidature de Ludovic Cerlini, sans étiquette, et de Christophe Mondoloni, actuel adjoint au maire d'Ajaccio qui entend cette fois devenir maire de sa commune d'origine.

À Porto-Vecchio, le sortant, Jean-Christophe Angelini, leader du PNC, brigue un nouveau mandat. Il sera opposé à Georges Mela qui fut maire de la ville de 2005 à 2020 et siège à

présent dans les bancs de la droite à l'Assemblée de Corse. Une rivalité qui, aux dires des intéressés, sera placée sous le signe de la courtoisie; jadis tendus, les rapports entre ces deux challengers s'étaient améliorés au point qu'une union pour une liste commune a été un temps évoquée. Il est moins certain, par contre, que cette cordialité soit de mise à l'égard de la liste qui réunit des membres de Femu a Corsica et de Core in Fronte. À noter que pour cette élection, les candidats dans les communes de moins de 1000 habitants, soit la grande majorité, devront composer avec la réforme du scrutin. Terminé le traditionnel panachage, qui pouvait donner lieu à des stratégies électorales. Attention à bien faire passer le message auprès des électeurs, sous peine de se retrouver avec des piles de bulletins nuls et des surprises amères.

De plus, dans ces communes, les listes devront obligatoirement être paritaires. Cela a du bon, comme du mauvais, expliquent les maires, dont certains ont indiqué devoir se séparer de conseillères municipales au profit d'hommes, parfois moins compétents, pour rester dans le cadre de la loi. ■

Christophe GIUDICELLI

Face à cette volonté de l'extrême-droite de réussir enfin à s'imposer ou du moins à gagner en poids dans les grandes communes, la gauche ajaccienne n'a pas réussi à s'unir et le mantra «ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous sépare» n'a pas été suivi d'effet concret.



EXPOSITION

Testa Mora & Core Rossu

Artiste plasticien qui s'exprima aussi bien par le théâtre, la photographie, le théâtre, la peinture, les installations ou le cinéma, Dominique Degli-Esposti s'est éteint en 2024. Mais son œuvre demeure et cette exposition vise à la célébrer. À défaut d'embrasser ses 60 ans de carrière, cette exposition entend, en s'inspirant des derniers mots de Jean Nicoli qui, à la veille de son exécution par les fascistes, recommandait de chérir «*a testa mora è u fiore rossu*», à célébrer

l'engagement de Dominique en faveur de la culture corse, son sens de l'amour et de l'humour, rappeler sa contribution majeure mais aujourd'hui méconnue au Riacquistu, saluer sa façon de créer en Corse avec un sens rare de la liberté et du collectif. Entrée libre. En lien avec l'exposition, le cinéma bastiais Le Régent projette, le 13 janvier à 18 h 30, le film *Brusgiature* que l'artiste tourna en 1972; un film baroque où le sacré côtoie le profane et le vulgaire rencontre le poétique et qui explore des thèmes universels et des mythes fondateurs: le paradis, l'amour, Adam et Eve, Roméo et Juliette... Entrée libre. Puis le 20 janvier, la Casa di e lingue accueille une rencontre autour de l'œuvre de Dominique Degli-Esposti.

Jusqu'au 23 janvier 2026 [14h-18h30]. L'Arsenale, Spaziu Petru Mari, Citadelle de Bastia.

i 04 95 55 95 07 & agenda.bastia.corsica

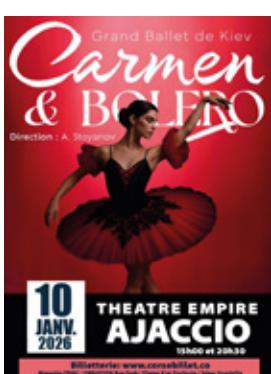


DANSE

La danse d'après

Mathéa Rafini et Deborah Lombardo, danseuses et chorégraphes, ont conçu ce spectacle pour «renouer avec ce qui parfois peut nous échapper: notre culture. Pourtant si précieuse et constitutive de notre identité, elle nous semble parfois étrangère». Elles ont choisi la forme circulaire comme fil conducteur: le cercle est une forme que l'on retrouve dans plusieurs danses et rituels qui ont fait partie du paysage culturel corse durant plusieurs siècles avec notamment la Granitula, la Baddata [ou Caracolu], la Moresca et le Quadrigliu. Ces expressions, bien que différentes dans leur fonction et leur mise en scène, ont en commun un ancrage fort dans la tradition corse et l'usage récurrent du cercle ou de la spirale comme structuration du mouvement. Porté par quatre danseuses et un danseur, ce projet qui associe danse, chant et musique [composition musicale de Pasqua Pancrazi, interprétation au violon de Célia Picciocchi, chants interprétés par le groupe Isulatine et Antoine Marielli], ravive le souffle des rituels oubliés, la mémoire collective d'une île où l'écho des voix s'élèvent vers le ciel. Au cœur du spectacle, une question qui habite inlassablement tant d'artistes: comment faire vivre notre patrimoine sans le trahir, comment le transmettre sans le figer ?

*Le 9 janvier 2026, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. **i** 04 95 20 41 15 & aghja.eu*

**Grand ballet de Kiev****Carmen et Boléro**

Ensemble de danse classique ukrainien dirigé par le danseur étoile Alexander Stoyanov, le Grand ballet de Kiev réunit des interprètes issus des meilleures écoles de théâtre, opéra et ballet d'Ukraine. Son répertoire est constitué avant tout des grandes œuvres du patrimoine classique de la danse: *Le Lac des Cygnes*, *La Belle au bois dormant*, *Casse Noisette*, *Carmen*, *Giselle*, *Don Quichotte*... Pour cette escale en Corse, il propose deux ballets: *Carmen* de Bizet et le mythique *Boléro* de Ravel, interprétés par quarante danseurs et deux danseurs étoiles.

*Le 10 janvier 2026, 15h et 20 h 30. Théâtre L'Empire, Ajaccio. **i** 06 07 82 51 52 & www.empire.corsica/*

*Le 11 janvier 2026, 15 h. Complexe Paul-Natali, Borgo. **i** 04 95 58 45 45/ 06 07 82 51 52*



THÉÂTRE

Cyrano 5040

Redoutable bretteur, doté d'un esprit aussi vif que fin, Cyrano de Bergerac est un homme fier et brave qui ne craint pas de déplaire aux puissants. Affligé d'un nez qui gâte son physique, il est épris en secret de sa cousine Roxane, qui n'a d'yeux que pour Christian. Lequel vient d'être incorporé dans la même compagnie des cadets de Gascogne que Cyrano. Roxane demande à Cyrano de veiller sur Christian et les deux hommes sympathisent contre toute attente. Christian lui ayant avoué être dénué d'esprit et incapable de trouver les mots pour exprimer son amour, Cyrano prêt à tout pour faire le bonheur de Roxane, ira même jusqu'à prêter sa plume puis sa voix au jeune homme. Cette adaptation de Caroline de Touchet propose un *Cyrano* fidèle au texte original d'Edmond Rostand, mais assorti d'un pari peu commun, avec sept comédiens et comédiennes capables de jouer n'importe quel rôle de la pièce. Le public choisit chaque soir sa distribution idéale et assiste ainsi à l'une des 5 040 combinaisons possibles. Quelle sera la vôtre ?

*Le 15 janvier 2026, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. **i** 04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica*

Le 16 janvier 2026, 20 h 30. Salle rouge, Centre culturel Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.

i 04 95 70 99 95 & biglittaghju.portivechju.corsica

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

Vers un néo-impérialisme américain



La capture de Nicolas Maduro, président du Venezuela, par l'armée américaine le 3 janvier dernier, puis son transfert devant un tribunal new-yorkais afin d'y être inculpé pour trafic de cocaïne et «conspiration narcoterroriste», a donné le ton de l'année internationale 2026. La trêve des confiseurs à peine terminée, c'est sous les yeux ahuris du monde entier que s'est déroulé l'épilogue de la dernière crise américano-vénézuélienne, débutée durant l'été 2025.

Officiellement, cette opération menée sous les ordres de Donald Trump s'inscrit dans le cadre de la guerre contre la drogue, la fameuse «War on Drugs» lancée par l'administration Nixon à la fin des années 1960. D'ailleurs, ce ne sont pas des militaires mais des agents de la DEA [Drug Enforcement Administration] qui ont conduit le président vénézuélien devant la justice américaine. Ce qui est tout sauf un détail, dans cette opération menée en dehors de tout cadre juridique et des règles du droit international. Est-elle militaire ou policière ? Et même si Nicolas Maduro reste un dictateur, dont la légitimité n'est reconnue que par quelques États, dont la Chine et la Russie, il s'agit bien de l'exfiltration, hors de son pays, d'un président en exercice.

Pour autant, derrière cette action – et Donald Trump le clame haut et fort, se trouvent les réserves de pétrole du Venezuela, les plus importantes de la planète, avec près de 300 milliards de barils estimés. Les ambitions américaines sont annoncées : en faire profiter les majors américaines, dont les cours de Bourse ont bondi, et surtout «gérer» le pays. Une opération qui fait ressurgir les relents de l'impérialisme américain en Amérique du Sud. Il existe un précédent en matière de capture d'un chef d'État pour trafic de drogue : Manuel Noriega, l'homme fort du Panama, en 1989. Mais 36 ans plus tard, ce néo-impérialisme américain assumé par l'administration Trump, qui puise ses racines dans la doctrine Monroe établie en 1823 et définissant les limites du pré carré américain, prend un nouvel essor. Et lorsque l'on sait que les mots du président américain sont possiblement suivis d'actes, l'inquiétude, trop mesurée, devient palpable. Si ces dernières années Donald Trump a avancé l'idée d'annexer le Canada, le Mexique ou encore la bande de Gaza, ce sont désormais ses vues sur le Groenland, sous souveraineté légale du Danemark depuis 1933, qui inquiètent la communauté internationale. Les États-Unis assurent par convention une partie de la défense de

cette île de plus de deux millions de kilomètres carrés et disposent de la base militaire de Pituffik. Mais cela ne semble pas suffire à l'administration américaine : «*Nous nous occuperons du Groenland dans environ deux mois*» et, si nécessaire, «*nous utiliserons l'armée*». La justification avancée par le président américain est la présence de navires russes et chinois le long des côtes de l'île.

Et puis, selon l'adage : «*qui contrôle le Groenland contrôle l'Arctique*», et par conséquent ses réserves de matières premières. Si l'envie de «*s'emparer*» du Groenland fait aujourd'hui les gros titres, l'idée n'est pas nouvelle aux États-Unis, et Donald Trump s'inscrit dans la lignée de certains de ses prédécesseurs. La première proposition de rachat du Groenland par les États-Unis date de 1867, à l'époque où le pays achète l'Alaska à l'Empire russe. D'autres offres seront formulées en 1910, 1946 et 1955, sans succès.

Mais dans cette frénésie de possession de territoires et ce nouveau partage de la carte du monde entre grandes puissances, il est glaçant de se pencher sur les réactions internationales, en particulier celles de la France et de l'Europe. Sur le cas Maduro, Emmanuel Macron s'est d'abord réjoui que le Venezuela «*se soit débarrassé de la dictature*», plaident pour une «*transition démocratique*». L'intention est certes louable, mais en diplomatie, les mots sont scrutés par les adversaires, qui ont relevé l'omission du droit international. Il a fallu attendre le 5 janvier pour que le président français «*n'approuve pas la méthode*», rappelant «*qu'il défend le droit international*».

Les réactions des autres nations européennes, ainsi que de l'Union européenne, s'inscrivent plus ou moins dans la même veine, avec des degrés de fermeté variables selon les dirigeants, à l'exception de Giorgia Meloni, présidente du Conseil italien, qui «*légitime*» l'opération. Sur les volontés d'annexion du Groenland, le discours des dirigeants européens apparaît lui aussi assez timoré, rappelant que le Groenland «*appartient à son peuple*» et que «*le Danemark et le Groenland doivent décider*». À moins que les réactions sur le Venezuela et le Groenland ne doivent être lues à l'aune des derniers développements en Ukraine et des politiques mises en œuvre pour contrer l'influence russe et chinoise. Mais dans les secrets des chancelleries, la volonté américaine s'impose presque toujours. ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda **en ligne** de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences,
fermetures et ouvertures
des services divers

Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

